

Etre une femme africaine aujourd'hui

Nisrine Eba Nguema

Parler des droits de la femme revient à souligner les efforts de l'ONU et des organisations régionales des droits de l'homme pour faire respecter les femmes et leur reconnaître les mêmes droits qu'aux hommes, indépendamment des spécificités de chaque région. Ce travail mené depuis de longues années a pour but d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce projet ne sera atteint qu'une fois que les femmes seront complètement autonomes et que leurs choix ne remettront plus en cause leurs droits.

L'adoption de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes servent de fondements à cet objectif. Ces deux instruments juridiques interdisent toutes les discriminations à l'égard des femmes. A ce titre, l'instrument africain adopté en 2003 s'inscrit dans la lignée de son prédécesseur onusien de 1979 et souligne le devoir de tous les Etats africains d'éliminer toutes les formes de discriminations. Sa particularité est de mettre en évidence les maux des femmes africaines : logement, répartition des biens, traitement des veuves et de prévoir certaines garanties pour y mettre fin.

Toutefois, il n'est contraignant que dans trente-six Etats africains¹. La ratification de cet instrument n'est pas encore complète au niveau régional. C'est d'ailleurs l'une des missions principales du Rappor-

teur spécial sur les droits de la femme en Afrique². Nommé en 1999, le Rapporteur spécial veille à améliorer la situation des femmes en Afrique et à cet égard, il a entrepris de nombreuses missions pour collecter les informations relatives à leur statut et à leur place en Afrique³. Mais son travail rencontre un grand obstacle : celui des mœurs. La réussite de sa mission implique à long termes, le changement des mœurs.

Ce changement est-t-il possible ? Une rétrospection sur ces dernières années peut nous éclairer...

Aujourd'hui, la femme africaine impose du respect. Son courage, son endurance, sa capacité d'adaptation en font un être exceptionnel. Qui pourrait dire que la femme africaine n'est pas la femme la plus occupée (à la maison et au travail) ? Pourtant, elle a su prendre le train en marche et s'inscrire dans les questions sociales, politiques, économiques de son pays... La femme n'a plus de limites que celles qui sont indépendantes de sa volonté. Même dans les sociétés les plus reculées, la femme apparaît être un moteur de changement à travers ses activités génératrices de ressources⁴.

Ce revirement est lié à généralisation du droit à l'éducation. Plus les femmes ont accès à une bonne éducation et plus elles sont conscientes de leurs droits

* EBA NGUEMA Nisrine, docteure en droit et science politique. Chercheuse associée au Centre Jacques Berques au Maroc.

¹ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Instruments juridiques*, [en ligne], disponible sur <<http://www.achpr.org/fr/instruments>>, (consulté le 25.10.2015).

² Résolution ACHPR/res.38 (XXV), 25e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Bujumbura au Burundi, du 26 avril au 5 mai 1999.

³ Voir Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Rapports annuels d'activités 15-17, disponible sur <<http://www.achpr.org>>, (consulté le 21.02.2014).

⁴ Elles effectuent la majorité des activités agricoles, détiennent le tiers des entreprises et représentent dans certains pays, jusqu'à 70 % des employés. Voir Groupe de la banque africaine de développement, *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action*, [en ligne], mai 2015, p.5, disponible sur <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf>, (consulté le 14/11/2015).

et de leurs potentiels. Dénoncer des violences, demander le divorce, exiger un travail, prendre des décisions ; plus largement revendiquer des droits est l'apanage de la femme instruite⁵. Le droit à l'éducation est sans doute l'un des droits qui a le plus fait évoluer l'image de la femme et casser les stéréotypes. Ce droit a permis à la femme de se hisser au plan intellectuel et de concurrencer les hommes dans les postes de responsabilités, notamment à travers le principe de discrimination positive.

Aujourd'hui, la femme africaine est un leader.

L'Union africaine (UA) a encouragé le leadership féminin⁶. Elle a donné l'exemple en matière de promotion politique de la femme. De nombreuses femmes font partie de son équipe et certaines occupent des postes clés. En 2003, cinq femmes ont été élus commissaires de l'UA ; en 2004, une femme a été nommée à la direction du Parlement panafricain de l'UA. Le mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui fixe des critères de bonne gouvernance a aussi été mis sous la direction d'une femme⁷. En 2012, une femme a été nommée à la tête de la Commission de l'UA⁸ et une femme au poste de Secrétaire général.

Les retombées de cette politique de l'UA sont importantes sur le continent.

La proportion des femmes ministres est passée de 4% à 20%, avec l'Afrique du Sud (45 %), le Cap-Vert (36 %) et le Lesotho (32 %) en tête. Au niveau parle-

mentaire, le Rwanda compte près de 60% de femmes et en Afrique du Sud près de 50% des représentants sont des femmes, d'autres pays comme la Namibie, le Burkina Faso, la Tanzanie, le Burundi, l'Ouganda ont près de 30% de femmes¹⁰. Cette place est déterminante car, c'est là que se joue le changement politique. En Afrique du Sud, les femmes parlementaires ont réussi à faire légaliser l'avortement et pénaliser la violence familiale. En Ouganda, elles ont contribué à l'adoption d'une loi faisant du viol un crime passible de la peine capitale. Même l'investiture suprême a été conquise : au Libéria, au Malawi, les chefs d'Etat sont des femmes¹¹.

Toutefois...

Les défis pour réaliser les droits de la femme sont encore immenses.

La scolarisation ? Dans près de 10 Etats africains, 52 à 95% des filles n'ont pas accès à l'éducation du fait de la pauvreté¹².

La propriété ? Les femmes ne représentent que 15% des détenteurs des terres¹³.

Au niveau politique ? Il reste encore beaucoup à faire. La femme responsable est encore un exemple et non une généralité. Certains Etats comptent moins de 5% de femmes parlementaires comme la Mauritanie, Madagascar ou le Niger¹⁴.

Encore de nombreux défis C'est pour cela que « Nous ne cherchons plus à obtenir des promesses, mais nous exigeons des actes¹⁵ ».

⁵ Pour plus de détails voir UNESCO, *L'éducation des filles-les faits*. Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Fiche d'information, [en ligne], octobre 2013, p.2-3, disponible sur <<http://fr.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/girls-factsheet-fr.pdf>>, (consulté le 16/11/2015).

⁶ Adoption en 2008 de la *Politique de l'Union Africaine en matière de genre*.

⁷ AfriqueRenouveau, « La lutte des femmes pour l'égalité », disponible sur <<http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/july-2005/la-lutte-des-africaines-pour-légalité>>, (consulté le 20/10/2015).

⁸ Pambazuka News, « Afrique : l'élection de Mme Zumasoulage l'UA mais laissera des traces », [en ligne], juillet 2012, n°250, disponible sur <<http://www.pambazuka.net/fr/category.php/aumonitor/83794>>, (consulté le 16/11/2015).

⁹ CEA, *Participation des femmes à la prise des décisions publiques et politiques*, [en ligne], disponible sur <<http://www1.uneca.org/Portals/awro/Publications/33Participation%20of%20Women%20in%20Public%20and%20Political%20Decision-making.pdf>>; Africa Progress Panel, *Rapport 2010 sur les progrès en Afrique*, [en ligne], Genève, 2010,

p.10, disponible sur <<http://www.africaprogresspanel.org>>, (consulté le 22.10.2015).

¹⁰ Groupe de la banque africaine de développement, op. cit., p.24-25.

¹¹ *Ibid.*, p.26.

¹² UNESCO, op cit., p.4.

¹³ Groupe de la banque africaine de développement, *Autonomiser les femmes africaines*, op.cit., p. 13.

¹⁴ AfriqueRenouveau, op. cit.

¹⁵ Paroles de Mme Farkhonda Hassan de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique.